

AUJOURD'HUI Pas de niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme.

DEMAIN Niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord, du Pas -de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise.

| Avant-hier 04/08/2018 | | Hier 05/08/2018 | | Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire | Aujourd'hui 06/08/2018 | | Demain 07/08/2018 | |
|--|--------------------|--|--------------------|--|--|--------------------|--|--------------------|
| Polluants et seuils dépassés en µg/m ³ | | Polluants et seuils dépassés en µg/m ³ | | | Polluants et seuils prévus en µg/m ³ | | Polluants et seuils prévus en µg/m ³ | |
| Particules PM10 | Ozone | Particules PM10 | Ozone | | Particules PM10 | Ozone | Particules PM10 | Ozone |
| Moyenne journalière | Moyenne horaire | Moyenne journalière | Moyenne horaire | | Moyenne journalière | Moyenne horaire | Moyenne journalière | Moyenne horaire |
| | | | | Nord | | | | 180 |
| | | | | Pas-de-Calais | | | | 180 |
| | | | | Somme | | | | 180 |
| | | | | Aisne | | | | 180 |
| | | | | Oise | | | | 180 |

Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

| | |
|--|---|
| | Niveau d'alerte ou alerte sur persistance |
| | Niveau d'alerte sur persistance |
| | Niveau d'information et de recommandation |
| | Aucun niveau atteint |

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

µg/m³
Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Limiter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

Limiter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles

Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser les moyens de transport les moins polluants, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Il est également recommandé de maîtriser vos consommations énergétiques.

Les acteurs économiques (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme, à partir des polluants, émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Le mardi 07 août les départements du Nord, du Pas -de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise seront concernés par cet épisode de pollution.

Celui-ci s'explique par des températures élevées, l'ensoleillement et un vent faible favorisant la formation d'ozone.

Au vu de ces conditions météorologiques et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations en ozone devraient dépasser le Niveau d'information et recommandation fixé à 180µg/m3 en moyenne horaire.

L'arrivée d'orages en fin de journée, la baisse des températures, le renforcement du vent et l'apparition de nuages devraient permettre une baisse des concentrations en ozone. L'épisode devrait donc prendre fin le mercredi 07 août 2018.

| Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée | Suivi du dispositif et mesures d'urgence | Effets de la pollution atmosphérique sur la santé |
|--|---|---|
| www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) S'abonner gratuitement aux alertes. | http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) | https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27 |
| Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les | 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise) | |
|  |  |  |